

Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	11/06/2024
Certifié exécutoire le	18/06/2024
Date d'affichage	28/06/2024
Envoyé en préfecture le	28/06/2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge,

CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, , COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représentée), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : Pierre PEYRAMAURE.

79'-2024 ANNULE ET REMPLACE 79-2024 Création poste et mise à jour du tableau des emplois.

Vu le code général de la fonction publique ;

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent.

Considérant la délibération 104-2023;

Suite aux avancements de grade possible en 2024, le président propose de créer les postes concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire de Commune Vézère Monédières Millesources décide à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

La suppression des emplois permanents suivants :

1 attaché territorial

1 agent de maîtrise

La création de

- 1 attachée principale
- 1 agent de maîtrise principal
- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe

Et acte la mise a jour du tableau des emplois suivante :

CADRES OU EMPLOIS (GRADE)	CATEGORIE	EFFEC TIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	28 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	28 heures
Technicien	B	2	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ème} classe	C	1	7 heures
	C	1	4 heures
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	7 heures
	C	1	4 heures
Adjoint technique	C	5	35 heures
	C	1	23 heures
	C	1	28 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	2	35 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures

Fait à Treignac le 28/06/2024
Le Président, Philippe JENTY

